

INSTITUT D'ASTROPHYSIQUE SPATIALE Station d'Étalonnage

Procédure des prestations d'essais d'environnements spatiaux



18 septembre 2012

Edition 01

Révision 01



Ref.: STA-DIV-PRO-0213-12 Edition: 1 – Revision: 1

Date: 18-09-2012

Page 2/21

Préparation

	Nom et Fonction	Date
Rédacteurs	Didier CAMPISTRON, <i>Référent Qualité</i> Personnel Station d'Etalonnage	11/09/2012
Vérificateur	André CHARDIN, Responsable Station d'Etalonnage	18/09/2012
Approbateur	Yves LANGEVIN, Directeur de l'IAS	19/09/2012

Liste de diffusion

Nom	Fonction	Société
Personnel Station		
Demandeurs d'essais		IAS Externes

Evolutions

Edition	Date	Modifications
1.0	06/07/12	1 ^{ère} version
1.1	18/09/12	Corrections diverses sur l'ensemble du document



Ref.: STA-DIV-PRO-0213-12

Edition : 1 – Revision : 1 Date : 18-09-2012

Page 3/21

Sommaire

I.	PRE	ÉSENTATION DE LA STATION D'ÉTALONNAGE	4
	1.	Gestion de la Station d'Étalonnage	4
	2.	Les personnels de la Station d'Étalonnage	4
	3.	Les locaux	4
	4.	Les moyens de tests	5
	5.	Règles de sécurité	5
	6.	Prestations	<i>6</i>
II.	DÉI	FINITION DES ESSAIS	7
	1.	Procédure des essais	7
	2.	Document « plan d'essai » à la station	8
	3.	Surveillance et Astreinte	
III.	DÉI	ROULEMENT DES ESSAIS	. 12
	1.	Procédure des essais	. 12
	2.	Vide thermique	. 12
	3.	Vibrations	
	4.	Mesures Physiques	. 13
	5	Rannort d'essai	13

Annexes

Annexe 1 : Fiche de Demande d'Essai

Annexe 2 : Fiche de Non-Conformité

Annexe 3 : Procédure de nettoyage



Ref.: STA-DIV-PRO-0213-12 Edition: 1 – Revision: 1

Date: 18-09-2012 Page 4/21

I. PRÉSENTATION DE LA STATION D'ÉTALONNAGE

1. Gestion de la Station d'Étalonnage

La station d'étalonnage de l'IAS (bât. 120) est une facilité nationale gérée par l'IAS. Comptetenu des installations, ce bâtiment est soumis à des règles d'accès et de sécurité particulières, définies par le responsable de la station d'étalonnage et approuvées par le Directeur de l'IAS.

Elle regroupe un ensemble de moyens d'étalonnage ou de vide thermique et de tests mécaniques d'instruments spatiaux : 7 enceintes ou cuves à vide simulant l'environnement spatial, implantées dans un hall propre de classe ISO 8, des salles blanches d'intégration ou de test et des moyens d'essais aux vibrations.

Le mode de fonctionnement est la mise à disposition et l'exploitation des moyens par l'équipe de la station, l'installation de l'essai étant à la charge de l'expérimentateur.

La station prend en charge les besoins des projets de l'IAS et des essais d'environnement pour d'autres laboratoires spatiaux ou industriels dans la mesure où le plan de charge le permet. La prise en compte des demandes est gérée par le responsable de la station qui étudie, avec l'équipe, le dossier technique et les possibilités calendaires et propose l'inscription au plan de charge de la station.

2. Les personnels de la Station d'Étalonnage

L'équipe station est actuellement composée de 7 personnes. Les tâches des personnels de la station d'étalonnage pour le déroulement des essais sont :

- Assurer la mise en œuvre des moyens d'essais
- Faire respecter les règles de sécurité de la station
- Faire les études de faisabilité des tests demandés
- Donner les conseils nécessaires à la mise en place dans les moyens d'essais
- ➤ Rédiger le rapport d'essai

3. Les locaux

- Halls de mesures (classe ISO 8) « S. Cazes » et « J. Charra » (accès limités et contrôlés par badges pour tous les locaux, mesure de la pollution particulaire, de la température et du taux d'hygrométrie)
 - ❖ La salle des marbres (flux classe ISO 5) : Alignement ou réglage optique
 - **❖** La salle de nettoyage
 - ❖ La salle d'intégration (flux classe ISO 5)
 - ❖ La salle blanche et le cryostat Saturne (classe ISO 7 et ISO 5)
 - ❖ La salle de Protection Planétaire (classe ISO 7 et ISO 5)
 - ❖ La salle de vibration (flux classe ISO 5)
- Sas (personnels et matériels dit « sas camion »)
- Salles dédiées aux expérimentateurs en période d'étalonnage (salle 129 / 130)
- Bureaux visiteurs : des bureaux peuvent être, selon disponibilités, mis à disposition des équipes visiteuses
- Bureaux des personnels de la station (1^{er} étage)



Ref.: STA-DIV-PRO-0213-12 Edition: 1 – Revision: 1

Date: 18-09-2012

Page 5/21

- Sous-sol (local technique : accès limité et réservé aux personnels de la station, sauf autorisation exceptionnelle)
- Cafétéria

4. Les moyens de tests

Les simulateurs spatiaux (Hall S. Cazes) sous flux laminaire de clase ISO 5 sont équipés d'un système de pompage « propre », d'un système thermique permettant de faire varier sous vide la température, d'un système de contrôle des températures, et d'un analyseur de gaz résiduel (RGA). Ces cuves à vide sont équipées d'un hublot permettant le cas échéant l'utilisation d'un banc optique (à la charge de l'expérimentateur).

- Cuve Jupiter
- Cuve Uranus
- Cuve Mercure
- Cuve Neptune
- Cuve Venus
- Cuve Sun
 - ❖ Cuve à vide dédiée au nettoyage et dégazage par étuvage jusqu'à 200°C
 - ❖ Analyseur de gaz résiduels (RGA)
- Cryostat Saturne
 - ❖ Température limite de la plateforme 1,6K (pleine charge)
 - Fluides cryogéniques : Hélium et Azote
- Centre de mesures physiques et mécaniques (Hall J. Charra)
 - ❖ Banc de vibrations (capacité 40kN, classe ISO 5)
 - ❖ Banc de mesures physiques (cdg, Io, 40kg max, classe ISO 5)
 - ❖ Protection Planétaire (Salle stérile avec poste de sécurité microbiologique, classe ISO 5)

5. Règles de sécurité

Les principaux risques à la station d'étalonnage sont :

- Incendie
- Anoxie
- Électrisation
- Laser
- Chutes
- Chocs
- Cryogénie (azote liquide et hélium)...

Les accès aux divers locaux de la station d'étalonnage et l'utilisation de l'ascenseur (hors heures ouvrables) sont réglementés et contrôlés par badges. Les accès routiers la nuit et les WE sont également contrôlés et réglementés par l'Université Paris Sud. Des badges d'accès spécifiques sont nécessaires.



Ref.: STA-DIV-PRO-0213-12 Edition: 1 – Revision: 1

Date: 18-09-2012

Page 6/21

Les accès aux locaux de la station d'étalonnage sont délivrés par le Responsable de la station. Un livret d'accueil est fourni aux intervenants extérieurs et aux intervenants IAS. Un registre de présence est à signer les week-ends et les nuits. Ce registre est situé au rez de chaussée de la station d'étalonnage à coté de l'entrée du hall S. Cazes.

6. Prestations

La demande de prestations comprenant le besoin sous la forme d'un protocole et les documents spécifiques liés au test doit être faite <u>par écrit</u> et arriver le plus tôt possible au responsable de la station et au minimum <u>1 mois</u> avant la date demandée pour l'essai.

La Station déterminera le moyen d'essai et le créneau proposé pour le test, en fonction de la disponibilité du moyen et des opérateurs ainsi que du plan de charge. Des réunions techniques seront organisées entre l'IAS et l'équipe « expérimentateur » afin de finaliser la proposition technique et financière. Un devis ainsi que le contrat de la prestation seront envoyés à l'expérimentateur.

Le protocole final de l'essai doit arriver au plus tard <u>1 semaine</u> avant la date de début d'essai. Toute modification de la prestation avant le début de l'essai devra être faite par écrit, visée par l'expérimentateur puis validée par le responsable du moyen d'essai. Le prix et le délai indiqués dans la proposition n'engagent l'IAS que lorsque les conditions de l'essai sont conformes au protocole final.

Lorsque la prestation ne peut avoir lieu à la date prévue pour une cause imputable à l'expérimentateur, une nouvelle date sera proposée en tenant compte du plan de charge de la station et de la disponibilité des opérateurs.

Le rapport final de l'essai est rédigé par l'opérateur Station-IAS. Il comprendra les conditions d'exécution, les résultats et les photographies. Le délai de remise du rapport final de l'essai est de 15 jours après la fin de l'essai.

L'expérimentateur doit impérativement s'assurer de pouvoir manutentionner ses colis à l'arrivée à la station d'étalonnage de l'IAS. Les matériels entrants dans les locaux de la station d'étalonnage devront être repris dans un délai maximum d'un mois après l'exécution des essais : passé ce délai, les matériels seront considérés abandonnés par l'expérimentateur.



Ref.: STA-DIV-PRO-0213-12

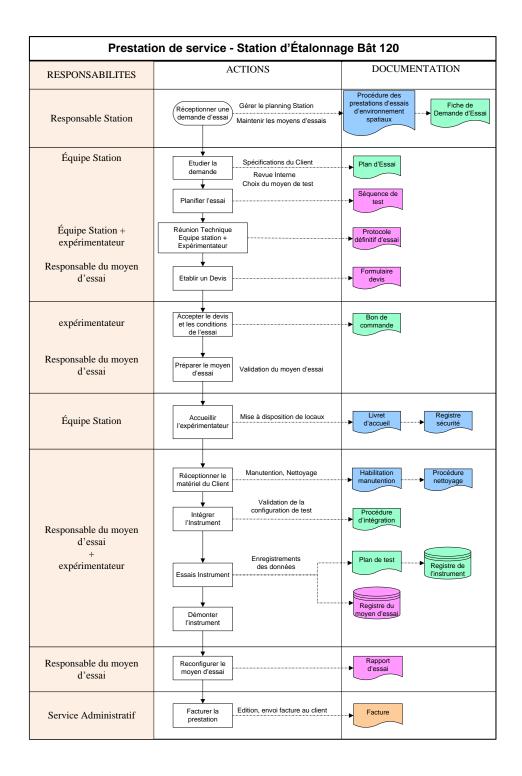
Edition : 1 – Revision : 1 Date : 18-09-2012

Page 7/21

II. DÉFINITION DES ESSAIS

1. Procédure des essais

Dans l'ensemble de ce document est nommée « expérimentateur », l'entité qui fait la demande de test.





Ref.: STA-DIV-PRO-0213-12 Edition: 1 – Revision: 1

Date: 18-09-2012

Page 8/21

Pour pouvoir effectuer un essai (vide, vide thermique, vibration, mesures physiques, étuvage sous vide) à la station d'étalonnage, la demande d'essai par l'expérimentateur doit comprendre impérativement les documents suivants (détaillés plus loin) :

- Fiche de demande d'essai complétée (*Cf. annexe 1*)
- Plan d'essai
- Descriptif de l'organisation de l'équipe « expérimentateur » à la station et définitions des responsabilités
- Documents spécifiques à l'essai (docs techniques, liasses de plans,...)

L'ensemble de ces documents doit arriver au moins un mois avant la date prévue de l'essai. Ils sont adressés au responsable de la station d'étalonnage.

Le responsable de la station d'étalonnage déterminera avec l'équipe technique de la station :

- La faisabilité de l'essai
- Le moyen d'essai à utiliser
- Le créneau définitif en fonction du plan de charge station, des priorités du laboratoire (IAS) et des disponibilités des personnels de la station.

2. Document « plan d'essai » à la station

- a) Définition des interfaces
- Simulateurs spatiaux

L'IAS fournit:

- Le plan mécanique de l'interface thermique avec le spécimen :
- Les traversées électriques et les câbles « savers » équipés de connecteurs type Sub D 50 points femelles à l'intérieur et 50 points males à l'extérieur de la cuve ;
- L'ensemble de la thermométrie (thermocouples type T et/ou sondes PT100) permettant le suivi des températures de l'instrument, de la cuve et des systèmes de régulation de la cryogénie ;
- Les hublots existants sur les simulateurs.

L'expérimentateur a en charge :

- De définir la plaque d'interface et le système de fixation entre le spécimen et l'interface thermique ;
- L'outillage spécifique, la visserie, la manutention et l'intégration du spécimen à tester ;
- De réaliser les câbles reliant le spécimen à l'intérieur de la cuve (connecteur Sub D 50 points type male) et à l'extérieur de la cuve (connecteur Sub D 50 points type femelle).

• Vibration

L'IAS est en charge de la plaque d'interface et de son usinage. La plaque sera facturée et apparaitra dans le devis. L'IAS fournit l'ensemble des accéléromètres permettant le pilotage et le contrôle de l'essai.



Ref.: STA-DIV-PRO-0213-12

Edition : 1 – Revision : 1 Date : 18-09-2012

Page 9/21

• Mesures Physiques

L'IAS est en charge de la plaque d'interface et de son usinage dès que l'expérimentateur lui a communiqué les points de fixation du spécimen. La plaque sera facturée et apparaitra dans le devis.

L'expérimentateur devra indiquer sur le plan d'ensemble de l'instrument :

- les coordonnées du cdg théorique par rapport à un point de référence
- la masse
- l'enveloppe

b) Nomenclature des matériels

Une liste A des matériels rentrant dans la Station d'étalonnage sera fournie. Ces matériels et leur conditionnement seront étiquetés de la façon suivante :

- Contenu
- Nom du responsable
- Nom de la manip
- N° de téléphone de la personne à joindre en cas de problème
- Date

Une liste B des matériaux qui doivent rentrer dans la cuve ou sur le moyen d'essai. Les câblages intérieurs sont également à intégrer dans cette liste. Cette liste est nécessaire pour éviter toute pollution des installations IAS. Ces matériaux doivent être compatibles vide pour ceux rentrant dans les simulateurs.

Tout matériel rentrant à la station d'étalonnage doit repartir dès la fin de l'essai.

c) Propreté (Cf. annexe 3)

Il est strictement interdit de rentrer des cartonnages et les boites dites « sales » dans les halls de mesures (CHARRA et CAZES). Ceux-ci seront laissés à l'extérieur des salles. Une lampe à UV peut être utilisée par les personnels de la station pour contrôler l'état des différents matériels rentrant dans les cuves. Un contrôle de tous les matériels rentrant à la station sera effectué dans le sas « camion ». L'équipe « expérimentateur » est en charge du nettoyage du matériel.

Les opérateurs responsables des moyens d'essais sont à même de juger de la propreté de l'expérience devant être installée. En cas de conflit, le responsable de la station d'étalonnage donnera son accord ou non pour poursuivre.

3. Surveillance et Astreinte

Pendant la réunion préparatoire, les astreintes seront définies selon la disponibilité du moyen et du personnel.



Ref.: STA-DIV-PRO-0213-12 Edition: 1 – Revision: 1

Date: 18-09-2012 Page 10/21

a) Organigramme de l'équipe « expérimentateur » (email – téléphones fixe et mobile)

L'expérimentateur doit fournir impérativement un organigramme de l'équipe assurant le suivi des essais à la station d'étalonnage. On doit y trouver les fonctions de chacune des personnes, les numéros de téléphone (mobile et fixe) et les Emails.

b) Surveillance et astreintes (attention aux WE) – pour les activités simulateurs spatiaux

Coté Station IAS

Pour l'IAS Station les surveillances ne peuvent pas être assurées 24h/24. Cependant il est possible grâce au programme de contrôle commande développé sur les simulateurs :

- D'envoyer à l'expérimentateur les Emails d'alarme que reçoit l'opérateur (ATTENTION ces messages sont soumis au bon vouloir des opérateurs téléphoniques et peuvent prendre du retard...)
- De visualiser une page Web retraçant les principaux paramètres des simulateurs.

Ces alertes et facilités de surveillance ne seront fournies que sur demande de l'expérimentateur.

Organisation des surveillances

• Surveillance de jour, plage horaire 9h – 17h

La surveillance du moyen d'essais est assurée par l'opérateur Station-IAS avec le soutien des autres personnels de la station disponibles ce jour là.

La surveillance de l'expérience est assurée par l'expérimentateur.

• Surveillance de nuit et WE/jours fériés

Si une astreinte est nécessaire pour le contrôle opérationnel de tout moyen d'essai station fonctionnant de nuit, les WE et les jours fériés, cette astreinte est assurée par l'opérateur IAS. En cas de panne et/ou d'aléas sur le moyen d'essai, les personnes d'astreintes de l'équipe « expérimentateur » doivent être joignables immédiatement et doivent pouvoir intervenir pour protéger l'expérience en cours.

• Intervention de nuit et WE/jours fériés

Si une intervention sur site est nécessaire, il est demandé à au moins une personne d'astreinte de l'équipe « expérimentateur » de se déplacer avec l'opérateur Station-IAS. Si l'opérateur Station-IAS estime que l'intervention n'est pas possible dans un délai et des conditions de sécurité optimum pour les personnes et les matériels, celui-ci <u>a obligation</u> de mettre en sécurité le moyen d'essai.

Dans tous les cas de figure, en l'absence des personnels « Projet » d'astreinte, l'action de l'opérateur station IAS sera de mettre en sécurité le moyen d'essai en limitant les impacts sur l'expérience en cours. <u>La responsabilité de l'opérateur Station-IAS ne sera pas engagée.</u>

Les activités de dépannage et de remise en route se feront après une réunion de clarification de l'anomalie, cette réunion comprendra :



Ref.: STA-DIV-PRO-0213-12

Edition : 1 – Revision : 1 Date : 18-09-2012

Page 11/21

- 1. Le responsable de la station d'étalonnage
- 2. L'opérateur du moyen d'essai
- 3. L'expérimentateur

Cette interruption dans le protocole d'essai fera l'objet de l'ouverture d'une « fiche de Non-Conformité » (*Cf. Annexe 2*), émargée par les personnes responsables (station et projet).

Côté équipe « expérimentateur »

Le responsable de l'équipe « expérimentateur » devra fournir un planning d'astreinte pour les personnes du projet assurant le suivi des tests de l'expérience. Ce planning permettra à l'intervenant Station-IAS d'avoir en permanence un référent identifié et ce même pendant les WE et jours fériés. Ce référent doit être joignable et doit pouvoir venir à la station d'étalonnage en cas de demande exprimée par l'intervenant Station-IAS.

Pour des raisons de sécurité, les interventions à la station d'étalonnage nécessitent la présence d'au minimum 2 personnes et l'intervenant Station-IAS peut demander la présence des personnels d'astreintes du projet les WE et les nuits en cas de :

- Problème de fonctionnement vide
- Problème de fonctionnement électrique
- Problème de fonctionnement cryogénique au sous-sol
- Problème de régulation thermique
- ...

c) Définition des responsabilités

Pour pouvoir gérer au mieux les interventions d'urgence, le responsable de l'équipe « expérimentateur » doit définir le responsable du suivi de l'essai.

Cette responsabilité devra être formalisée dans un document qui sera mis à disposition de l'intervenant Station-IAS.



Ref.: STA-DIV-PRO-0213-12 Edition: 1 – Revision: 1

Date: 18-09-2012 Page 12/21

III. DÉROULEMENT DES ESSAIS

1. Procédure des essais

Le protocole final de l'essai doit arriver au plus tard <u>1 semaine</u> avant la date de début d'essai. Le matériel appartenant à l'expérimentateur devra être repéré (étiquette) et devra être retourné au laboratoire d'origine après l'essai.

Pour un essai dans un simulateur spatial ou en vibration, seul un opérateur Station-IAS est habilité à mettre en route le moyen d'essai. Cette mise en route se fera après accord du responsable de l'équipe « expérimentateur ».

L'essai devra correspondre en tout point à celui présenté et validé dans le protocole d'essai (référencé et approuvé).

Toute dérogation ou modification ne pourra être prise en compte que sur accord de l'opérateur Station IAS ou du responsable de la station d'étalonnage. Ces dérogations seront tracées par l'opérateur Station-IAS du moyen d'essai et validées par l'expérimentateur. L'application du protocole d'essai avec les paramètres corrects <u>est sous la responsabilité entière du responsable</u> de l'équipe « expérimentateur ».

Le pilotage de l'installation station ne pourra en aucun cas être délégué à un opérateur extérieur à la station d'étalonnage. Les accès aux PC « cuve / simulateur » sont interdits pour des raisons de sécurités opérationnelles. La station met à disposition des expérimentateurs dans le hall de mesures, un PC portable pour la visualisation des acquisitions (températures, pressions et régulateurs). Pour la surveillance à distance, une page WEB est accessible pour la visualisation des acquisitions de températures et pressions.

La manutention, l'assemblage, et l'intégration sur le moyen d'essai doivent être menés par l'<u>expérimentateur</u> et sous sa responsabilité. L'outillage spécifique (y compris les clés dynamométriques) et la visserie sont à la charge de l'expérimentateur.

L'utilisation des moyens de levage de la Station n'est autorisée qu'aux personnes habilitées à l'IAS.

2. Vide thermique

L'ensemble de l'instrument et du matériel (câbles, support, ...) allant sous vide doit être propre et nettoyé. Tout le matériel entrant dans le hall de mesure de classe ISO 8 sera également dépoussiéré et nettoyé par l'expérimentateur. En option le matériel peut être en classe ISO 5.

En cas de problème lié à la sécurité du simulateur spatial, l'expérimentateur sera averti par téléphone et/ou par mail, l'essai sera alors arrêté sur un palier à 20°C.

Dans le cas d'un cyclage thermique, la procédure type est la suivante :

• Vendredi matin:

Intégration du spécimen dans la cuve (mécanique, électrique, thermométrie, MLI), début des opérations entre 9h et 10h.

Tests fonctionnels à la PA

• Vendredi après midi :

Mise sous vide (maximum à 15h)



Ref.: STA-DIV-PRO-0213-12 Edition: 1 – Revision: 1

Date: 18-09-2012 Page 13/21

Tests fonctionnels sous vide:

• Samedi et dimanche:

Surveillance pression (équipe station)

• Lundi matin:

Si le vide dans l'enceinte est inférieur à 1.10⁻⁵ mbar, on débute les cyclages (Station + Expérimentateur). Le premier cycle sera effectué manuellement et déterminera les temps de stabilisation durant les paliers à haute et basse température. Les cycles suivants seront automatisés en accord avec l'expérimentateur. Suivant les caractéristiques de l'essai, la fin de l'essai et l'ouverture de la cuve se déroulera soit le vendredi matin (fin du palier à la température ambiante le vendredi matin) ou le lundi matin suivant dans le cas ou le dernier palier à la température ambiante finirait après le vendredi après-midi ou le week-end.

3. Vibrations

Les conditions d'exécution de l'essai se dérouleront durant l'horaire normal (9h30mn à 17h30mn) pendant les jours ouvrés.

Le matériel en essai est dans un hall de classe ISO 8, en option le matériel testé peut être en classe ISO 5. Le nombre maximum de personnes en salle de vibration est de 6.

Les profils et les paramètres de chaque axe d'essai devront être vérifiés et validés sur la « feuille de route » par l'expérimentateur, avant la mise en route de l'essai. Toute modification du protocole d'essai ne pourra être prise en compte que sur accord de l'opérateur station ou du responsable de la station et devra également être émargée sur la feuille de route.

4. Mesures Physiques

Le matériel en essai est dans un hall de classe ISO 8, en option le matériel peut-être en classe ISO 5, mais il sera mesuré sous classe ISO 8.

5. Rapport d'essai

Le rapport final de l'essai est rédigé par l'opérateur Station-IAS. Il comprendra les fichiers d'essai, les photographies et les éléments suivants :

- Un descriptif de l'installation expérimentale comprenant les photos du montage mécanique de l'instrument
- Un descriptif des moyens de mesures :
 - Photos de l'implantation des capteurs (Accéléromètres, Thermocouples et PT100)
 - Montage mécanique de l'instrument
 - Les derniers rapports d'étalonnage (sur demande de l'expérimentateur)
- Un résumé de la séquence d'essai avec les points clefs identifiés
- Des photos de l'installation au montage et à la sortie de l'expérience
- Les différents documents ayant été établis pendant l'essai :
 - Fiches d'anomalies
 - Feuille d'émargement
 - Fiche de modification du protocole d'essai station
 - ..



Ref.: STA-DIV-PRO-0213-12 Edition: 1 – Revision: 1

Date: 18-09-2012

Page 14/21

Ce rapport clôt l'essai et est à la charge de l'opérateur Station-IAS. Si ce rapport ne peut être transmis à l'expérimentateur sous 15 jours, les fichiers bruts seront envoyés. Les fichiers de mesures seront également fournis sur demande de l'expérimentateur.



Ref.: STA-DIV-PRO-0213-12

Edition: 1 – Revision: 1 Date: 18-09-2012

Page 15/21

Annexes



R&T

Autres (précisez)

Procédure des prestations d'essais d'environnements spatiaux

Ref.: STA-DIV-PRO-0213-12

Edition : 1 – Revision : 1 Date : 18-09-2012

Page 16/21

Annexe 1 : Fiche de Demande d'Essai

S Mata	PACE*		de Demande	Ref.: STA-D Date: 24/09 Page 16 / 21	-
- TVIOLE	*	d'Essai		Annexes Ref:	
au test doit arriver	au minimum	1 mois avar	e protocole et les do nt la date demandée nine avant la date de	pour l'essai.	Le protoc
Date			Laboratoire		
Mission			Instrument		
Responsable des essais			Tel.		
Mail					
	Desc	ription de l'	'expérience à tester		
Période s	souhaitée de	e l'essai	Durée es	timée de l'e	essai
Type de maté	riel à intégre	er	Type d'ess	sai demand	é
Modèle de vo	ı		Vide		
Modèle de qualification			Vide Ther	mique	
Modèle de développeme	ent		Etuvage s	ous vide	

Vibration

Ligne UV

Mesures Physiques



Ref.: STA-DIV-PRO-0213-12 Edition: 1 – Revision: 1

Date: 18-09-2012 Page 17/21

Prise de connaissance du document « Processus des essais d'environnements spatiaux »
Prise de connaissance du Livret d'Accueil de la Station

En plus de cette Fiche de Demande d'Essai complétée vous devrez fournir :

• Un **descriptif détaillé** du profil de l'essai (sous forme de tableau et accompagné d'un graphique).

ée	Duré	Paramètres	Descriptif des actions	Date	Phase
----	------	------------	------------------------	------	-------

- Les documents spécifiques à l'essai (documents techniques, liasses de plans...)
- Une **liste A** de matériels entrant dans la station d'étalonnage avec l'étiquetage suivant :
 - Contenu / Nom du responsable / Nom de la manip / N° de téléphone de la personne à joindre en cas de problème / Date
- Une liste B des matériaux rentrant dans la cuve (matériaux compatibles « vide ») ou sur le moyen d'essai (matériaux, câblages intérieurs...)
- Un organigramme de l'équipe avec les informations suivantes :
 - Nom / Fonction / Téléphone fixe / Téléphone mobile / Email

Signature Chef de Projet

Signature Responsable des essais



Ref.: STA-DIV-PRO-0213-12

Edition : 1 – Revision : 1 Date : 18-09-2012

Page 18/21

Annexe 2 : Fiche de Non-Conformité

140						Q-SYS-FIQ_301	
IAS	•	TITRE			Date : Page 18 / 21		Issue / Rev: /
Orsay	J +	IIIKE			Annexes / Att	achemei	nts:
	301 Fiche	de Non-Conformité L	.ABO	RATOIRE /	Non Con	forma	ance Report
Titre / Title							
Date / Date		Identification / Identification				Contrô	le entrée / Incoming
		- Equipement (nom, n° série)	l Equip	nent (name, serial n	umber)	control	and the second s
Lieu / Place							
		-Processus / Process					
Phase constat	I Detected during					Fournis	sseur / Supplier
Procédure de Procedure	Test / Test					Plan N'	? / Drawing (si applicable / cable)
							,
Description de	e la Non-Conformi	é / NC description					
Initiateur / Init	iotor						
initiateur / iiiit	iator						
Classification	I Classification	Mineure / Min	nor 🗌	Majeure / Major			
Dispositions	le la revue de NC i	nterne / Internal meeting measure	96	Référence des CR	I Minutes of m	eetina	
Dispositions	ie ia revae ae ivo i	morner meeting measure	,,,	receive des ore	, minutes of in	comg	
				Client notifié / Not	ified supplier le	si annlica	able / if applicable)
				Chefit Hothie / Not	med supplier (s	ы аррис	аые і п аррпсаые)
Cause(s) de la	NC/ NC causes	Actions correctives / préventive	es / Rem	nedial actions and pr	reventive meas	ures	
Dispositions							
internes / Internal	☐ Sans suite / No	actions	•	. –		_	Rebus/ Scrap
dispositions	_	Directour du laboratoire ou	VValvei	Gorrection doc. / Bo	oc. correction	, Autres /	Other
	Référent Qualité a Quality manager	son représentant / Head of					
Nom / Name	,	laboratory or a representative					
Date / Date							
Signature /							
Signature							
Clôture de la	Date / Date	Nom / Name	Signatu	ure / Signature			
NC / NC							



Ref.: STA-DIV-PRO-0213-12 Edition: 1 – Revision: 1

Date: 18-09-2012 Page 19/21

CADRE RESERVE AU RQ si NC majeure I To be completed by the quality manager if major NC						
Décision Finale en cas de NC majeure I Final decision in case of major NC:				NC:	Référence d	des CR / Minutes of meeting :
					Vérification	/ Verification:
Cause(s) finale de la	NC / NC ca	nicos .		Actions correctives et n	réventives / Rec	medial actions and preventive measures :
Gause(s) illiaic ac ia	NO / NO Ca	uses.		Addon's correctives et p	revenuives / Ner	neulal actions and preventive measures .
Réf. rapport						
d'analyse / Analysis report						
Demande de dérogat	ion / Reque	st for waiver	Alerte / Alert		Documents att	achés / Attached documents
Non □ Oui □	Réf. :		Non ☐ Oui☐	Réf. :		
	1					
Dispositions Finales / Final	—	uite / No action	_	<u> </u>	_	cation/ Modification
dispositions		Tournisseur / R	eturn to supplier	l l	☐ Dérogation / ☐	Valver Correction doc. / Doc. Correction
Revue de NCR / NCR Nom, Organisation	meeting					
Name, Organisation						
Date, Signature / Date, Visa						



Ref.: STA-DIV-PRO-0213-12 Edition: 1 – Revision: 1

Date: 18-09-2012 Page 20/21

Date	Complément et état d'avancement	Vérification
	1) Description de la NC (avec photos si applicable)	
	2) <u>Traitement de la NC</u>	
	3) <u>Conclusion</u>	
	4) Remarques	



Ref.: STA-DIV-PRO-0213-12

Edition : 1 – Revision : 1 Date : 18-09-2012

Page 21/21

Annexe 3 : Procédure de nettoyage

A – <u>Pour intégration dans les Halls</u>	B - <u>Dans les simulateurs</u>	C - <u>Pour les Vibrations & Mesures</u> <u>Physiques</u>
 Arrivée dans le sas camion Dépoussiérage de la manip et/ou de container Si double emballage → retrait du premier emballage dans le sas camion et dépoussiérage du second emballage. 	 Arrivée dans le sas camion Dépoussiérage de la manip et/ou de container Si double emballage → retrait du premier emballage dans le sas camion et dépoussiérage du 	 Arrivée dans le sas camion OU dans le sas du hall Charra selon les besoins Dépoussiérage de la manip et/ou de container Si double emballage → retrait du premier emballage
4. Nettoyage à l'alcool et au chiffon doux des parties non sensibles.	second emballage. 4. Nettoyage à l'alcool et au chiffon doux des parties	dans le sas camion et dépoussiérage du second emballage.
5. Si double emballage, retrait du second sous un flux laminaire ou en zone propre sur recommandation du demandeur	non sensibles. 5. Si double emballage, retrait du second sous un flux laminaire ou en zone propre sur recommandation du demandeur	4. Nettoyage à l'alcool et au chiffon doux des parties non sensibles.5. Si double emballage, retrait du second sous un flux
En cas de besoin il est impératif de se renseigner auprès des personnels station ou du personnel de la société qui assure le nettoyage des locaux (prestataire de service)	6. Intégration de l'expérience dans le simulateur 7. Mise en place des composants extérieurs aux simulateurs (PC, électronique chaude, câblage externe,). L'ensemble de ces éléments devant subir les contraintes décrites dans la colonne « pour intégration dans les HALLS »	laminaire ou en zone propre sur recommandation du demandeur 6. intégration sur le pot vibrant En cas de besoin il est impératif de se renseigner auprès des personnels station ou du personnel de la société qui assure le nettoyage des locaux (prestataire de service)
	 En cas de besoin il est impératif de se renseigner auprès des personnels station ou du personnel de la société qui assure le nettoyage des locaux (prestataire de service) Les câbles rentrants dans les simulateurs doivent être conditionnés pour le vide (ex : étuvage) Toute expérience rentrant dans les simulateurs spatiaux peut être soumise à un examen à la lampe UV 	